

AUX PARENTS
DE L'ASSOCIATION POMME-CANNELLE

Lavigny, le 20 juin 2018

Nouvelles conditions générales du réseau AJEMA et directives spécifiques Pomme-Cannelle

Chers Parents,

Par la présente, nous vous informons que règlement actuel de notre structure va être remplacé par des conditions générales qui entreront en vigueur au 1^{er} août 2018.

De ce fait, nous vous prions de trouver ci-joint les « Conditions générales dans les structures d'accueil collectif du Réseau AJEMA », ainsi que les « Directives spécifiques » de l'Association Pomme-Cannelle, établies en conformité avec ces nouvelles modalités.

Nous nous permettons de mettre en avant ci-après les points principaux qui ont été modifiés par rapport à l'ancien règlement :

- Article 8 : « Le parent qui souhaite résilier le contrat doit le faire par courrier postal avec un préavis de deux mois, pour la fin d'un mois ».
- Article 8 : « Le contrat ne peut être modifié qu'au maximum deux fois par année scolaire ».
- L'Annexe 1 détaille les différents montants pris en considération pour la détermination de la redevance.

Dernier rappel pour ce qui concerne la révision des revenus 2017, nous remercions les ménages (sans activité indépendante) de nous faire parvenir les documents financiers manquants d'ici au 30 juin prochain ; nous vous rappelons que ces documents étaient dus au 28 février 2018.

Passé cet ultime délai et lorsqu'il manque encore des documents, nous facturerons les redevances au tarif maximum (dès le 1^{er} janvier 2017) et nous réservons la possibilité de ne pas accueillir votre enfant.

Les ménages, dont le contrat est déjà au tarif maximum, sont exemptés de nous faire parvenir leurs revenus financiers mais doivent malgré tout remplir/nous renvoyer les différents documents demandés (dont les attestations employeurs précisant les fonctions, durée du contrat et taux de travail).

Nous vous remercions d'avance de prendre connaissance de l'ensemble de ces nouvelles conditions et tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, chers parents, nos meilleurs messages.

Sandrine Chapalay
Directrice

Annexes ment.